

**Troisième Séminaire régional sur la conservation et la restauration de la
mégafaune sahélo-saharienne**

Agadir, Maroc, 14 – 16 mars 2023

UNEP/CMS/SSFM-RS3/Doc.4

FINANCEMENT ET PARTENARIATS

Contexte

1. Lors de sa 13^e session (COP13, Gandhinagar, 2020), la Conférence des Parties a adopté l'Action concertée 13.4 pour la mégafaune sahélo-saharienne. L'Action concertée a mandaté les activités et les résultats escomptés comme suit :

Action concertée 13.4

(v). Activités et résultats escomptés :

B. Activités proposées

Au cours de la période 2020-2023, les activités ci-après sont proposées :

4. Renforcer les partenariats avec les organisations internationales ou régionales pertinentes et avec les accords multilatéraux sur l'environnement ;
5. Fournir un appui technique aux États de l'aire de répartition pour la mise en œuvre du Plan d'action actualisé

C. Résultats attendus

4. Une liste de concepts du projet ;
5. Des documents qui démontrent les engagements des partenaires à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action ;
6. Des propositions de projets pour la mise en œuvre du Plan d'action.

D. Description des activités

Activité 4. Renforcer les partenariats avec les organisations internationales ou régionales pertinentes et avec les accords multilatéraux sur l'environnement

Pour la mise en œuvre du Plan d'action, la coordination intersectorielle et la coopération multipartite sont essentielles. Le Secrétariat s'emploiera donc à renforcer les partenariats avec les organisations pertinentes, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Initiative Grande muraille verte, le Fonds pour la conservation du Sahara et Noé Conservation, pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action actualisé.

Activité 5. Fournir un appui technique aux États de l'aire de répartition pour la mise en œuvre du Plan d'action actualisé

Dès qu'un Plan d'action actualisé est élaboré au titre de l'activité 2 et approuvé par le troisième séminaire régional au titre de l'activité 3, les activités de mise en œuvre seront lancées. Le Secrétariat, en collaboration avec les États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées, aidera les États de l'aire de répartition à élaborer des propositions de projets conformes au Plan d'action. La liste des concepts du projet identifiés dans le cadre de l'activité 3 aidera à façonner les propositions de projets, sur la base des besoins identifiés par les États de l'aire de répartition.

2. Le résumé des activités proposées au titre de l'Action concertée sahélo-saharienne (2020-2023) place la responsabilité de compléter l'Activité 4. *Renforcer les partenariats avec les organisations internationales ou régionales pertinentes et avec les accords multilatéraux sur l'environnement* sur le Secrétariat de la CMS.
3. Le résumé des activités proposées au titre de l'Action concertée sahélo-saharienne (2020-2023) place la responsabilité de compléter l'Activité 5. *Fournir un appui technique aux États de l'aire de répartition pour la mise en œuvre du Plan d'action actualisé* sur le Secrétariat de la CMS en collaboration avec : Organisations internationales ou régionales, organismes de financement, milieux universitaires, organisations non gouvernementales.

Activités pour compléter l'Activité 4 de l'Action concertée 13.4

4. Le Secrétariat de la CMS a engagé le soutien des coprésidents du Groupe de spécialistes des antilopes de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN en mai 2022 pour élaborer le plan d'action actualisé.
5. En juin 2022, le Secrétariat de la CMS a présenté les coprésidents du GSA de la CSE de l'UICN aux points focaux nationaux de la CMS des États de l'aire de répartition de l'Action concertée Parties à la CMS, et aux organes de gestion et/ou autorités scientifiques de la CITES des États de l'aire de répartition de l'Action concertée non-Parties à la CMS. Il a été demandé aux États de l'aire de répartition de fournir des informations sur les activités passées et en cours sur les espèces visées par l'action concertée qui permettraient d'informer le développement du plan d'action.
6. Les coprésidents du Groupe de spécialistes des antilopes de la CSE de l'UICN, en tant qu'experts de premier plan dans ce domaine, ont fait appel à leurs vastes réseaux au sein d'OIG, d'ONG, des milieux universitaires et du secteur privé pour recueillir des informations supplémentaires qui ont servi à l'élaboration du plan d'action.
7. Le Plan d'action identifie les principales menaces qui pèsent sur les espèces de l'Action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne.
8. Le Secrétariat de la CMS a invité des partenaires dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, SaharaConservation, Noé, Marwell Wildlife, la Royal Zoological Society of Scotland, la Zoological Society of London, Smithsonian Conservation Biology Institute, African Parks, Wild Africa Conservation, l'Estación Experimental de Zonas Áridas du Conseil national de la recherche espagnol, l'Agence française de développement, l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement et la Banque mondiale.

Activités pour compléter l'Activité 5 de l'Action concertée 13.4

9. Les activités commenceront dès que le Plan d'action sera approuvé par le troisième séminaire régional sur la conservation et la restauration de la mégafaune sahélo-saharienne.

Discussion et analyse

10. Les principales menaces qui pèsent sur les espèces de l'Action concertée sont l'abattage direct, la dégradation de l'habitat, le surpâturage, la collecte de bois, le changement climatique, l'insécurité et les conflits armés, le tout dans un contexte de forte pression de développement, de manque de ressources et de méconnaissance.

11. Compte tenu de la nature intersectorielle des menaces qui pèsent sur les espèces de l'Action concertée, la collaboration et les partenariats sont essentiels pour la mise en œuvre du Plan d'action afin d'atteindre les résultats de conservation escomptés.

Actions recommandées

12. Le troisième séminaire régional sur la conservation et la restauration de la mégafaune sahélo-saharienne est recommandé de
- a) explorer les possibilités de collaborer à la mise en œuvre du Plan d'action avec des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Initiative de la Grande Muraille verte, l'UICN, le Fonds de conservation du Sahara et Noé, entre autres ;
 - b) explorer les possibilités de s'engager avec des donateurs tels que l'Agence française de développement, l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement et la Banque mondiale, entre autres, pour financer la mise en œuvre du plan d'action ; et
 - c) utiliser le financement du Fonds pour l'environnement mondial pour la mise en œuvre du plan d'action lorsque possible.